

POLITIQUE RELATIVE AUX NORMES D'ACCESSIBILITÉ INTÉGRÉES

Express Scripts Canada a mis en place la présente politique afin de respecter les dispositions du Règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées (Règlement de l'Ontario 191/11) en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées*.

Ces normes ont été élaborées pour aider à éliminer les obstacles et à accroître l'accessibilité des personnes handicapées à l'information, aux communications et à l'emploi.

Express Scripts Canada s'est conformée à la présente politique, aux normes d'accessibilité pour les services à la clientèle ainsi qu'à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées* afin de répondre aux besoins des personnes handicapées.

Notre engagement

Express Scripts Canada s'engage à traiter toutes les personnes de manière à leur permettre de conserver leur dignité et leur indépendance. Nous souscrivons aux principes de l'intégration et de l'égalité d'accès à l'emploi. Nous nous engageons à répondre rapidement aux besoins des personnes handicapées. Pour ce faire, nous comptons éliminer les obstacles relatifs à l'accessibilité. Nous respectons les exigences de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées*.

La présente politique sera mise en œuvre conformément aux échéanciers prévus par le Règlement de l'Ontario 191/11.

Plan d'accessibilité

Express Scripts Canada élaborera, maintiendra et consignera un plan d'accessibilité qui précisera la stratégie de l'entreprise relativement à l'élimination des obstacles dans son milieu de travail afin d'accroître les occasions d'emploi pour les personnes handicapées.

Le plan d'accessibilité sera revu et mis à jour au moins une fois tous les cinq ans et sera affiché sur le site Web de l'entreprise. Express Scripts Canada fournira un exemplaire de son plan d'accessibilité dans un format approprié aux personnes qui en font la demande.

Formation des employés et des employés contractuels

Express Scripts Canada s'engage à offrir une formation sur les exigences relatives aux normes d'accessibilité dont il est question dans le Règlement de l'Ontario 191/11, et continuera à présenter aux personnes ci-dessous la formation sur les dispositions du *Code des droits de la personne* à l'égard des personnes handicapées :

- les employés et les employés contractuels;
- les personnes qui participent à l'élaboration des politiques de l'entreprise;
- les autres personnes qui offrent des produits et des services à l'entreprise.

La formation sera adaptée aux tâches des employés, des employés contractuels et des autres personnes.

De plus, les employés bénéficieront d'une formation lorsque la présente politique sera mise à jour. Les nouveaux employés obtiendront cette formation dans le cadre du programme d'orientation.

Express Scripts Canada conservera un dossier sur la formation qu'elle offre.

NORMES RELATIVES À L'INFORMATION ET AUX COMMUNICATIONS

Commentaires

Express Scripts Canada continuera de s'assurer que les commentaires qu'elle reçoit et les réponses qu'elle fournit peuvent être transmis, sur demande, dans un format approprié et au moyen de supports accessibles, aux personnes handicapées.

Communications en format et en support appropriés

Sur demande et le plus rapidement possible, Express Scripts Canada offrira ou fera en sorte de transmettre les communications rapidement, dans un format approprié, en tenant compte des besoins des personnes handicapées.

Express Scripts Canada se renseignera auprès de la personne qui en fait la demande sur le format ou le support de communication qui est le plus approprié.

Express Scripts Canada fera également part au public de la disponibilité des formats et des supports de communication qui sont accessibles.

Sites Web accessibles et contenu des sites

Express Scripts Canada s'assurera que ses sites Web et que leur contenu sont conformes aux règles relatives à l'accessibilité des contenus Web (*World Wide Web Consortium Web Content Accessibility Guidelines [WCAG] 2.0*) de niveau AA, sauf lorsque cela est irréalisable.

NORMES RELATIVES À L'EMPLOI

Recrutement

Dans le cadre de son processus de recrutement, Express Scripts Canada fera part à ses employés et au public des aménagements qu'elle a prévu à l'intention des candidats handicapés.

Processus de recrutement, d'évaluation ou de sélection des candidats

Express Scripts Canada avertira les candidats sélectionnés aux fins d'évaluation ou d'entrevue que des aménagements sont à leur disposition sur demande, relativement au matériel ou aux processus à utiliser.

Si un candidat sélectionné demandait un aménagement particulier, Express Scripts Canada se renseignerait auprès du candidat sur ses besoins en matière d'accessibilité afin d'y répondre ou de faire en sorte d'y répondre.

Avis aux candidats choisis

Lorsqu'elle rédige une offre d'emploi, Express Scripts Canada mentionne ses politiques d'accommodement à l'intention des personnes handicapées.

Information aux employés sur les supports offerts

Express Scripts Canada continuera à informer ses employés sur les politiques de l'entreprise (et sur toutes les mises à jour) relativement aux supports offerts aux employés handicapés, y compris les aménagements prévus en raison du handicap d'un employé. Cette information sera fournie aux nouveaux employés dès que possible, après leur entrée en service.

Formats et supports de communication accessibles aux employés

Sur demande d'un employé handicapé, Express Scripts Canada procurera ou fera en sorte de lui procurer des formats et des supports de communication accessibles relativement aux renseignements dont il a besoin dans le cadre de son travail et qui sont offerts aux autres employés. Pour déterminer le format ou le support de communication accessible, Express Scripts Canada consultera l'employé qui fait la demande.

Renseignements sur les interventions d'urgence dans le milieu de travail

Si des aménagements sont nécessaires en raison du handicap d'un employé, Express Scripts Canada fournira, le cas échéant, des renseignements particuliers à cet employé sur les interventions d'urgence qui s'appliquent dans le milieu de travail. Express Scripts Canada fournira ces renseignements dès que possible, une fois mise au courant de la nécessité de l'aménagement en question.

Dans le cas d'un employé qui aurait besoin d'aide, Express Scripts Canada avisera, avec le consentement de ce dernier, le responsable désigné dans le cadre des interventions d'urgence en milieu de travail, d'apporter son aide à l'employé.

Si l'employé est muté à un autre établissement de l'entreprise, Express Scripts Canada examinera les renseignements relatifs aux interventions d'urgence dans le milieu de travail lors de l'examen des besoins ou des plans en matière d'aménagements.

Consignation des plans d'aménagement personnalisé

Express Scripts Canada consignera et tiendra à jour le processus d'élaboration d'aménagements personnalisés à l'intention des employés handicapés.

Sur demande, les renseignements sur les formats et les supports de communication accessibles qui sont fournis aux employés handicapés seront inclus dans les plans d'aménagement personnalisés.

De plus, les plans comprendront, au besoin, des renseignements sur les interventions d'urgence dans le milieu de travail et préciseront si d'autres aménagements doivent être fournis.

Processus de retour au travail

Express Scripts Canada tiendra à jour le processus de retour au travail, à l'intention des employés qui se sont absentés par suite d'une invalidité qui ont besoin d'aménagements particuliers pour revenir au travail.

Le processus de retour au travail décrit les étapes qu'Express Scripts Canada a prévues pour faciliter le retour au travail ainsi que les plans d'aménagement qui sont prévus dans le cadre du processus.

Ce processus de retour au travail ne remplace aucun autre processus de retour au travail créé en vertu d'une autre loi (p. ex. la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*).

Évaluations de rendement, perfectionnement professionnel, promotions et mutations

Express Scripts Canada prendra en compte les besoins en matière d'accessibilité d'un employé handicapé et prévoira des plans d'aménagement particulier lors d'évaluations de rendement, de perfectionnement professionnel, de promotions et de mutations d'employés.

Questions à propos de la présente politique

La présente politique a été élaborée dans le but de faire tomber les obstacles et accroître l'accessibilité des personnes handicapées à l'information, aux communications et à l'emploi. Si vous avez des questions à propos de la présente politique ou si vous n'en comprenez pas les objectifs, veuillez vous adresser au Service des ressources humaines à l'adresse suivante :

Service des ressources humaines
5770, rue Hurontario, 10^e étage
Mississauga (Ontario) L5R 3G5
Téléphone : 905 712-6312
Télécopieur : 905 712-6328
Adresse courriel : eschr2@express-scripts.com